

Code d'éthique et de conduite des affaires

pour l'Amérique du Nord



Table des matières

- 2** Notre vision et nos valeurs
- 2** Pourquoi un code?
- 2** Application du Code
- 3** Nos responsabilités
- 4** Le devoir de signaler nos préoccupations
- 5** Mesures en cas de conduite inappropriée
- 5** Conformité aux lois applicables
- 5** Honnêteté dans l'exécution de nos tâches
- 6** Honnêteté dans les relations d'affaires avec les clients et les fournisseurs
- 7** Concurrence loyale
- 8** Éviter les conflits d'intérêts
- 9** Mesures anticorruption
- 10** Prévention du blanchiment d'argent
- 11** Respect des contrôles en matière de commerce international
 - 13** Protéger les actifs de la Société
 - 13** Confidentialité
 - 13** Utilisation appropriée des actifs de la Société et protection de ceux-ci
 - 13** Livres et registres
 - 14** Renseignements exclusifs et autre propriété intellectuelle
 - 15** Outils liés aux technologies de l'information
- 16** Protéger l'identité de la Société
 - 16** Nous ne sommes pas les porte-paroles de la Société
 - 16** Communications de l'entreprise
 - 16** Médias sociaux
- 17** Contributions et activités politiques et lobbying
- 17** Interdiction relative aux opérations d'initiés
- 18** Nous respectons les droits de la personne
- 18** Un milieu de travail sain, sûr et sécuritaire fondé sur le respect mutuel
 - 18** Santé et sécurité
 - 19** Égalité d'accès à l'emploi
 - 19** Prévention du harcèlement et de la discrimination
 - 20** Protection des renseignements personnels
 - 20** Environnement exempt de drogue et d'alcool
- 21** Développement durable et protection de l'environnement
- 23** Annexe I



LE GROUPE PAPIER EXCELLENCE

Le Groupe Papier Excellence a approuvé un Code d'éthique et de conduite des affaires intégré à l'intention des employés. Cette nouvelle politique exprime nos valeurs fondamentales et s'applique à tous les employés, à tous les échelons. Veuillez la lire, vous assurer de bien en comprendre le contenu et vous y conformer.

En tant qu'employé, vous représentez le Groupe Papier Excellence dans le monde entier. En respectant nos normes élevées d'intégrité, d'éthique et de conformité, vous contribuez à faire rayonner notre responsabilité sociale d'entreprise. Votre conduite, que ce soit sur les lieux mêmes de l'entreprise, en dehors du lieu de travail lorsque vous vous livrez à des activités pour le compte de l'entreprise ou hors de votre cadre professionnel, peut influencer de façon positive ou négative sur l'entreprise.

Le respect du Code nous oblige à mener nos activités en toute intégrité, dans une atmosphère de respect, de candeur et de bonne foi. Pour nous, la façon dont nous menons nos activités commerciales est tout aussi importante que nos activités elles-mêmes.

Nous vous incitons non seulement à respecter notre Code, nos politiques ainsi que l'ensemble des lois et règlements qui s'appliquent à votre travail, mais à suivre également votre conscience. Le bon sens, le discernement et le souci de bien faire les choses sont autant d'éléments qui doivent guider nos actions en tout temps.

Si une situation expose le Groupe Papier Excellence, nos employés ou ceux qui font appel à nous à un risque, ou suscite en vous un malaise, n'hésitez pas à la dénoncer. En signalant vos préoccupations, non seulement faites-vous votre devoir, mais vous contribuez également au renforcement de notre culture.

Nous vous remercions de votre engagement à l'égard du Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe Papier Excellence. Notre réputation a été bâtie par des générations d'employés bienveillants, agiles et assidus, soucieux de toujours bien faire les choses.



John D. Williams



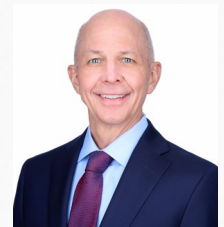
**Hoany Muljadi
(Wawa)**



Awie Kardiman



Claudio Cotrim



Doug Sheaffer



Hugues Simon



**Jean-François
Guillot**



Richard Tremblay



Steve Henry

NOTRE VISION ET NOS VALEURS

Le fait d'enchâsser dans notre Code de conduite notre mission, notre vision et nos valeurs assure une concordance entre les actions individuelles et les objectifs organisationnels. Ainsi, nous communiquons à l'ensemble de notre main-d'œuvre les attentes à l'égard de nos normes de conduite et soulignons l'importance de respecter les principes du Groupe dans toutes les interactions, tant internes qu'externes. Un code de conduite fondé sur la mission, la vision et les valeurs cultive à la fois un sens profond de l'identité et un fort sentiment d'appartenance et favorise une culture cohésive axée sur des objectifs et un sens de l'éthique communs. En adhérant à ces principes, nous pouvons renforcer la confiance, l'intégrité et la responsabilité, éléments qui contribueront, au final, à notre succès et à notre pérennité à long terme. Ainsi, le fait d'enchâsser dans un code de conduite la mission, la vision et les valeurs est loin d'être une initiative purement symbolique. Il s'agit plutôt d'un impératif stratégique qui régit la conduite éthique, anime la culture organisationnelle et façonne l'identité collective de l'organisation.

Nous énoncerons dans les prochaines versions de ce Code de conduite la mission, la vision et les valeurs intégrées qui nous guident. Dans l'intervalle, nous demandons à chacun de nos collègues de souscrire aux normes de conduite décrites ci-dessous en reconnaissant que nos actions individuelles définissent notre identité collective et en se fondant sur nos valeurs traditionnelles, à savoir la responsabilité, l'agilité, la bienveillance, la confiance, l'innovation, le travail d'équipe ainsi que la santé et la sécurité.

POURQUOI UN CODE?

Chez Groupe Papier Excellence, nous attachons beaucoup d'importance à nos relations avec nos clients, nos fournisseurs, nos investisseurs, nos collègues et les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. Pour préserver ces relations, il est impératif que l'ensemble de nos activités soient menées en toute intégrité, dans une atmosphère de respect, de candeur et de bonne foi. Pour nous, la façon dont nous menons nos activités commerciales est tout aussi importante que nos activités elles-mêmes.

Le respect de la loi est non négociable, il va de soi. Cependant, nous avons pour objectifs d'aller au-delà de la simple conformité à la loi. Nous estimons que l'éthique en affaires, outre le respect de la loi et des politiques, contribue à instaurer un climat plus positif pour tous ceux et celles qui travaillent pour nous, qui investissent dans notre entreprise et qui font affaire avec nous.

La compréhension et le respect des normes d'éthique énoncées dans notre Code d'éthique et de conduite des affaires (« Code ») sont l'un des facteurs clés de notre succès en tant qu'organisation et en tant que collaborateurs individuels. Comme le Code exprime nos valeurs fondamentales et se veut un cadre pour la prise de décisions, chacun a le devoir de le lire, d'en comprendre le contenu et de s'y conformer.



APPLICATION DU CODE

Le Code s'applique à tous les employés du Groupe Papier Excellence (y compris ses filiales en propriété exclusive et leurs divisions respectives [collectivement, la « Société » ou « Groupe Papier Excellence »]), quels que soient l'échelon ou la division, peu importe que l'emploi soit à temps plein, à temps partiel, sur une base contractuelle, saisonnière, temporaire ou autre.

La Société se réserve le droit d'adopter d'autres politiques et procédures encadrant la mise en œuvre des règles et lignes directrices de base que renferme le présent Code. Nous pouvons changer ou réviser le présent Code et nos politiques et procédures en tout temps. Nous pouvons aussi modifier le présent Code ou y apporter des ajouts en fonction des exigences ou des restrictions particulières prévues par les lois locales en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités. Si une modification est adoptée pour un pays donné, le terme « Code » s'entend du présent Code, en sa version ainsi modifiée, lorsqu'il s'applique aux employés dans ce pays.

Le présent Code ne vise pas à remplacer les modalités relatives aux conventions collectives en vigueur, le cas échéant.

Si une loi, une règle ou une ordonnance du tribunal entre en conflit avec une politique énoncée dans le présent Code, vous devez vous conformer à cette loi, règle ou ordonnance. Si vous avez des questions au sujet de conflits de ce genre, vous devez communiquer immédiatement avec votre superviseur, les ressources humaines ou le service des affaires juridiques pour savoir comment gérer la situation.

Le présent Code est affiché sur tous les sites Web du Groupe Papier Excellence : paperexcellence.com, domtar.com et resoluteftp.com. Les politiques et procédures générales sont affichées sur le site intranet général et les sites intranet locaux du Groupe Papier Excellence ou accessibles au moyen de sa base de données partagée, ou encore elles peuvent être obtenues auprès du service des ressources humaines local.

NOS RESPONSABILITÉS

Tous les employés du Groupe Papier Excellence ont l'obligation de lire le Code, d'en comprendre le contenu et de s'y conformer. Ils doivent notamment suivre sans délai toute la formation désignée, demander conseil s'ils ont des doutes quant à la conformité ou à la légalité d'une décision ou d'une mesure qu'ils envisagent de prendre, signaler les violations soupçonnées du Code et des autres politiques applicables et collaborer à l'enquête menée par la Société sur les violations potentielles.

Le Code ne peut pas tenir compte de l'éventail complet des lois, règles ou règlements en vigueur dans tous les pays où nous exerçons nos activités et ne permettra pas non plus de répondre à toutes les questions pouvant être soulevées. Ce n'est pas l'intention visée. Nos actions doivent être dictées par le bon sens et le discernement ainsi que le souci de bien faire les choses.

Si vous avez un doute quant à la façon d'agir, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce légal?
- Est-ce conforme à notre Code et à nos politiques?
- Est-ce que l'ensemble de l'entreprise en bénéficierait – pas seulement un groupe ou une personne en particulier?
- Serais-je à l'aise si mes actions étaient rendues publiques?

Chacun est encouragé à demander conseil aux superviseurs, aux gestionnaires, à l'équipe des ressources humaines ou au service des affaires juridiques et à discuter avec eux de la conduite appropriée à adopter dans une situation donnée.

Chacun de nous est responsable de sa conduite et de veiller au respect des engagements du Groupe Papier Excellence en matière d'intégrité, d'éthique et de conformité, non seulement dans les installations de l'entreprise et en dehors du lieu de travail dans l'exercice d'activités pour le compte de celle-ci mais aussi de tout comportement en dehors du contexte de travail pouvant nuire à l'image de la Société. Tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent agir en conséquence et éviter la moindre apparence de comportement inapproprié.

LE DEVOIR DE SIGNALER NOS PRÉOCCUPATIONS

Nous avons tous le devoir de soulever et de signaler les questions, plaintes et préoccupations se rapportant à l'application ou à des violations potentielles ou soupçonnées de la loi, du présent Code ou d'autres politiques et procédures applicables en matière d'éthique et de conformité. Si vous êtes témoin d'une situation illégale ou contraire à l'éthique ou soupçonnez que ce soit le cas, il pourrait vous sembler plus simple de détourner le regard ou de laisser à quelqu'un d'autre le soin de s'en charger — mais les actions fautives nous pénalisent tous.

En signalant vos préoccupations, non seulement vous faites votre devoir, mais vous contribuez également au renforcement de la culture éthique au sein du Groupe Papier Excellence. Il faut se rappeler que le comportement éthique de la Société correspond à la somme des gestes posés par chacun de nous.

Par conséquent, nous vous incitons à faire ce qui suit :

- Poser toutes les questions voulues concernant l'éthique et la conformité pour mieux comprendre les valeurs fondamentales et les attentes en matière d'éthique de la Société.
- Solliciter des conseils de manière proactive avant la survenance d'un problème.
- Signaler sans tarder tout acte répréhensible soupçonné.

Nous reconnaissons qu'il faut du courage pour signaler des préoccupations. Le Groupe Papier Excellence s'efforce de créer un environnement dans lequel chaque employé est à l'aise de soulever ses préoccupations auprès de la direction. Nous sommes toutefois conscients que l'anonymat et la confidentialité sont parfois essentiels pour qu'une personne se sente libre de signaler une préoccupation. C'est pourquoi nous avons fait appel à un service de signalement éthique indépendant afin d'offrir aux employés une autre option leur permettant de signaler une préoccupation de façon anonyme et confidentielle.

Quiconque souhaite signaler une préoccupation, y compris obtenir des conseils sur le comportement attendu dans une situation donnée ou de l'aide relativement à une question d'éthique ou de conformité potentielle ou encore signaler un acte répréhensible soupçonné, peut communiquer avec les personnes ou les services suivants :

1. un supérieur immédiat ou un représentant des Ressources humaines à l'échelle locale;
2. un membre de l'équipe des Ressources humaines, du service des affaires juridiques, de l'Audit interne ou de la haute direction;
3. le service de signalement éthique indépendant :
 - a. en composant la ligne d'assistance téléphonique sans frais, soit le 1-866-323-3653 (la ligne d'assistance, qui est accessible tous les jours 24 heures sur 24, ne permet pas d'identifier l'appelant et offre les services de traducteurs dans la plupart des langues);
 - b. en soumettant un rapport au moyen du site paperexcellencegroup.ethicspoint.com
4. Au moment de signaler des préoccupations au service de signalement éthique indépendant, l'employé n'est pas tenu de donner son nom.



MESURES EN CAS DE CONDUITE INAPPROPRIÉE

Le présent Code s'appliquera de manière uniforme à tous les employés, sans égard à leur poste au sein du Groupe Papier Excellence. Les employés qui dérogent au Code feront l'objet de mesures disciplinaires. Les superviseurs et les gestionnaires responsables d'un employé s'exposent aussi à des mesures disciplinaires s'ils ont omis de surveiller adéquatement les agissements d'un employé. Les employés qui ont omis de signaler une violation dont ils avaient connaissance ou qui ont fait subir des représailles à un employé ayant signalé un manquement s'exposent aussi à des mesures disciplinaires.

Les mesures que nous prendrons en cas d'inconduite dépendront de plusieurs facteurs, notamment si le comportement inapproprié constituait ou non une conduite illégale. Différentes mesures disciplinaires peuvent être prises, notamment les suivantes : réprimandes et avertissements, période de probation, suspension, rétrogradation, réaffectation, réduction du salaire ou renvoi immédiat. Il est rappelé aux employés que certaines actions et omissions interdites par le Code peuvent constituer des actes criminels passibles de poursuites au criminel et, advenant une déclaration de culpabilité, d'amendes et de peines d'emprisonnement.

CONFORMITÉ AUX LOIS APPLICABLES

Le Groupe Papier Excellence exerce des activités partout dans le monde. Nous devons respecter les obligations légales applicables partout où nous exerçons nos activités, puisque la conformité aux lois applicables est essentielle pour préserver la réputation de l'entreprise. Bon nombre des règles et obligations que renferme le présent Code sont fondées sur des obligations légales. Les différences culturelles ou les usages et coutumes ne sont pas des défenses et ne doivent pas servir de prétexte aux actions illégales.

Tous les employés doivent s'efforcer de créer un milieu où la conformité aux lois, politiques et procédures applicables est non seulement encouragée mais fait partie des attentes. Rien ne doit laisser croire qu'une violation de ce qui précède pourrait contribuer à l'avancement de la carrière d'un employé. En fait, le contraire est vrai.

Les exigences légales peuvent varier d'une province à l'autre, d'un État à l'autre et d'un pays à l'autre. Il nous incombe d'utiliser nos ressources internes, et de faire appel à des ressources externes, pour acquérir une connaissance pratique des lois et règlements régissant nos responsabilités professionnelles. Nous vous incitons à examiner attentivement tous les renseignements se rapportant à vos fonctions qui peuvent être communiqués ou affichés de temps à autre. Sachez aussi que certaines lois locales peuvent empêcher le Groupe Papier Excellence et les membres de son groupe d'exercer leurs activités dans certains pays.

HONNÊTÉTÉ DANS L'EXÉCUTION DE NOS TÂCHES

Outre la conformité aux impératifs juridiques, nous privilégions l'honnêteté en toutes circonstances et souscrivons aux normes les plus élevées en matière d'éthique et de conduite des affaires. Nous exerçons nos activités avec intégrité et respectons la loi, peu importe où nous faisons affaires ou ce qui est en jeu.

En plus d'exercer nos activités dans le respect de la loi, nous devons tous exécuter nos tâches avec loyauté, intégrité et diligence.

Essentiellement, nous devons :

- Toujours agir avec professionnalisme et respect.
- Mettre à profit nos connaissances et notre expertise en vue d'aider le Groupe Papier Excellence à atteindre ses objectifs.
- Nous familiariser avec le présent Code et les autres politiques et procédures applicables régissant nos responsabilités professionnelles.
- Comprendre et satisfaire les attentes du Groupe Papier Excellence en matière d'assiduité, d'horaires de travail et de productivité, notamment :
 - consacrer les heures de travail à des activités directement liées aux affaires de la Société;
 - nous présenter au travail selon les horaires de travail établis; et
 - ne pas nous absenter sans motif valable.

HONNÊTETÉ DANS LES RELATIONS D'AFFAIRES AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS

Nous sommes déterminés à traiter nos clients et nos fournisseurs de façon équitable et appropriée. Il est important de ne pas profiter injustement de qui que ce soit par la manipulation, la dissimulation ou la présentation d'informations fausses ou trompeuses ou toute autre pratique déloyale.

Si vous devez interagir avec des fournisseurs dans le cadre de votre travail, vous devez les traiter avec intégrité et professionnalisme, et respecter les normes et les lois applicables en matière d'approvisionnement. Nous nous garderons de transmettre à un fournisseur les renseignements commerciaux confidentiels d'un autre fournisseur (tarifs proposés, renseignements sur les soumissions retenues, etc.). Vous devez communiquer honnêtement et ouvertement avec les fournisseurs, tâcher de comprendre les problèmes lorsqu'ils surviennent et travailler en collaboration pour trouver des solutions mutuellement satisfaisantes.

De plus, nous sommes déterminés à assurer l'exactitude, la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels de nos clients, fournisseurs et autres partenaires d'affaires que nous recueillons, utilisons et communiquons dans le cadre de nos activités en conformité avec les lois applicables et nos politiques en matière de protection des renseignements personnels.

Afin de protéger la réputation du Groupe Papier Excellence et de promouvoir une chaîne d'approvisionnement solide et fiable, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent aux normes du Code ou qu'ils agissent par ailleurs dans le respect de nos normes. Si votre travail vous amène à choisir des fournisseurs ou à travailler avec eux, aidez-les à comprendre nos exigences en matière d'éthique et de conformité. Soyez vigilant et signalez à votre gestionnaire toute conduite de la part d'un fournisseur, de ses employés ou de ses sous-traitants qui vous semble être incompatible avec les normes du présent Code.

Nous nous engageons à faire des choix responsables en matière d'approvisionnement et à veiller aussi à ce que nos fournisseurs exercent leurs activités de façon socialement responsable. La transparence et le développement durable sont des éléments essentiels de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Papier Excellence. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent comme entreprises socialement responsables dans les collectivités où ils exercent leurs activités.

Ressources additionnelles

Les politiques internes du Groupe Papier Excellence, qui peuvent être consultées sur les anciens sites intranet, seront harmonisées au cours de 2024.



CONCURRENCE LOYALE

Nous croyons que la concurrence se doit d'être libre et ouverte. Notre réussite tient à notre offre de produits et de services compétitifs de tout premier ordre. Nous avons pour politique de respecter rigoureusement l'esprit et la lettre des lois sur la concurrence, qu'elles soient nationales ou étrangères.

Les lois sur la concurrence (appelées parfois « lois antitrust » aux États-Unis) visent essentiellement à créer et à préserver un milieu économique ouvert où les entreprises indépendantes peuvent se livrer concurrence dans des marchés exempts de collusion ou de pratiques d'exclusion. Lorsque cet objectif est compromis par la collusion ou l'abus d'une position de force sur le marché, il y a violation des lois sur la concurrence.

Les entreprises et les particuliers reconnus coupables d'avoir enfreint les lois sur la concurrence sont passibles de pénalités sévères. Quiconque autorise une conduite déclarée contraire à ces lois ou qui y participe est passible de lourdes amendes pour chaque violation, s'expose à des dommages-intérêts et pourrait devoir purger une peine d'emprisonnement de longue durée.

À faire ou à ne pas faire en matière de concurrence

À FAIRE :

- ✓ Livrer une concurrence vigoureuse, mais de manière légale.
- ✓ Être un exemple de réussite par le mérite.
- ✓ Préserver la confidentialité des renseignements commerciaux non connus du public.
- ✓ Savoir reconnaître que les lois sur la concurrence sont complexes. En cas de doute, demandez conseil.

À NE PAS FAIRE :

- ✗ Discuter de prix, de politiques d'établissement des prix ou de conditions de vente avec des concurrents et échanger de l'information à cet égard.
- ✗ Discuter avec des concurrents ou conclure des ententes avec eux, même de manière informelle, en vue de fixer les prix, les conditions de vente ou les quotas de production.
- ✗ Refuser de négocier avec des clients ou des fournisseurs pour des motifs illégitimes.
- ✗ Faire des affirmations non fondées ou formuler des remarques inexactes à propos de nos concurrents.
- ✗ Répartir des clients, marchés ou territoires avec des concurrents.
- ✗ Convenir avec des tiers de limiter la production ou de ne pas faire affaire avec des clients ou des fournisseurs.

L'ensemble du personnel de la Société doit faire preuve d'une grande prudence au moment d'interagir avec les concurrents.

Il n'est pas toujours évident de reconnaître une conduite pouvant mener à une accusation de violation des lois sur la concurrence. Il y a lieu de consulter le service des affaires juridiques au début du processus en cas de doute quant à la légitimité d'une action ou d'une pratique en vertu des lois sur la concurrence.



ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous prenons des décisions d'affaires et des mesures dans l'intérêt supérieur de l'entreprise. Ainsi, chaque décision qui est prise se doit d'être objective et de tenir compte des intérêts commerciaux du Groupe Papier Excellence. Nous ne devons jamais laisser notre intérêt personnel influencer les mesures que nous prenons au nom du Groupe Papier Excellence.

Des conflits d'intérêts surviennent lorsqu'un employé, ou un membre de sa famille, tire des avantages personnels inappropriés en lien avec le poste qu'il occupe. Ce genre de conflits d'intérêts peut compromettre le jugement professionnel et les obligations envers la Société et porter atteinte aux activités et à la réputation du Groupe Papier Excellence.

Outre les conflits d'intérêts réels, nombre d'autres situations sont susceptibles de donner lieu à des conflits. De plus, en ce qui a trait à ce volet, l'apparence compte et l'apparence d'un conflit peut avoir des répercussions négatives. C'est pourquoi le Groupe Papier Excellence exige que vous déclariez non seulement les conflits réels, mais aussi toutes les situations de conflits potentiels – c'est-à-dire les situations où vos intérêts personnels, vos activités en dehors de l'entreprise, vos intérêts financiers ou vos relations pourraient potentiellement entrer en conflit, ou sembler entrer en conflit, avec les intérêts du Groupe Papier Excellence ou des membres de son groupe. Les personnes à qui vous déclarez une situation de conflit décideront ensuite de la façon de dénouer la situation conflictuelle ou d'empêcher que la situation ne mène à un conflit.

Comment reconnaître un conflit d'intérêts potentiel? Bien qu'il ne soit pas possible de dresser la liste de toutes les activités ou de toutes les situations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, la liste ci-dessous a été compilée dans le but de vous aider à reconnaître certains des critères les plus importants :

- **Occasions d'affaires.** Le fait de profiter personnellement d'occasions découvertes par suite de l'utilisation de biens ou de renseignements du Groupe Papier Excellence ou en raison du poste occupé au sein de l'entreprise ou d'utiliser ce qui précède pour son avantage personnel ou pour faire concurrence au Groupe Papier Excellence.
- **Cadeaux et activités de divertissement.** Le fait de recevoir de fournisseurs, de clients ou de concurrents ou d'offrir à ces derniers des cadeaux et/ou des invitations à des activités de divertissement qui ont une valeur plus que symbolique.
- **Prêts.** Il est interdit de consentir des prêts aux employés ou à des membres de leur famille ou d'accorder des garanties à l'égard d'obligations incombant à ces derniers sans l'approbation préalable écrite du président du conseil de gestion du Groupe Papier Excellence.
- **Activité externe.** Le fait de se livrer à une activité externe qui nuit de manière importante à, ou qui vous distrait dans, votre capacité de vous acquitter de vos obligations envers le Groupe Papier Excellence.
- **Mandats externes.** L'exercice de fonctions d'administrateur, de représentant, d'employé, de partenaire, de consultant ou de mandataire auprès d'une entreprise qui est un fournisseur, un client ou un concurrent du Groupe Papier Excellence ou la prestation de services à une telle entreprise.
- **Intérêts personnels.** Le fait d'avoir, directement ou indirectement, un intérêt personnel dans une opération ou transaction touchant le Groupe Papier Excellence.
- **Placements personnels.** Le fait d'être, directement ou indirectement, propriétaire d'un nombre important d'actions d'un fournisseur, d'un client ou d'un concurrent ou d'être un créancier de ces derniers ou d'avoir d'autres intérêts financiers dans ceux-ci.

En bref, posez-vous les questions suivantes :

- Mon intérêt personnel ou mes relations personnelles peuvent-ils influencer mes décisions d'affaires?
- Une personne peut-elle être portée à croire que c'est le cas?

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », il y a potentiellement un conflit d'intérêts. Si vous avez un doute, demandez conseil.

ANTI-BRIBERY ET ANTI-CORRUPTION

Les pots-de-vin et la corruption sous toutes leurs formes ne sont pas tolérés

Nous livrons concurrence en misant sur la valeur et la qualité de nos produits. Nous n'acceptons pas de pots-de-vin ni n'en offrons et ne prenons aucunement part à d'autres actes de corruption. Nous nous engageons à ne pas offrir ni remettre une somme d'argent ou tout autre objet de valeur, ni à en autoriser la remise, à titre d'incitatif ou pour influencer le comportement d'un fonctionnaire ou d'une entreprise privée dans le but d'obtenir un avantage commercial, peu importe l'emplacement géographique ou les coutumes locales.

Peu importe les pratiques commerciales et les coutumes sociales observées dans un pays donné, nous nous conformons à toutes les lois applicables aux États-Unis et dans les autres pays où nous exerçons nos activités qui visent à lutter contre la corruption, notamment la loi américaine intitulée Foreign Corrupt Practices Act (FCPA).

Nous ne versons jamais ni n'acceptons de pots-de-vin ou d'autres paiements inappropriés, notamment des ristournes; cette pratique est interdite. Les ristournes consistent à donner ou à accepter de l'argent, des cadeaux ou autre objet de valeur en échange d'un traitement favorable.

Le Groupe Papier Excellence s'engage à respecter pleinement toutes les lois anticorruption applicables.

Cadeaux et activités de divertissement

Nous ne donnons ni ne recevons de cadeaux ou d'invitations à des activités de divertissement inappropriés. Dans de nombreuses cultures, les cadeaux et les activités de divertissement font partie intégrante du monde des affaires parce qu'ils peuvent contribuer à favoriser la bonne entente et à renforcer les relations d'affaires. Cependant, certains cadeaux et certaines activités de divertissement peuvent donner lieu à une influence indue ou à une apparence d'influence indue, ce qui peut entraîner un conflit d'intérêts potentiel ou une violation des lois anticorruption. Pour cette raison, nous ne devons jamais offrir ni accepter de cadeaux ou d'invitations à des activités de divertissement qui sont destinés à influencer les prises de décisions, peu importe la valeur en jeu.

Aucun cadeau ni aucune invitation à des activités de divertissement ne doit être offert, remis, fourni ou accepté par un employé du Groupe Papier Excellence (ou un membre de sa famille), à moins que tous les critères suivants ne soient respectés :

- il s'agit d'un cadeau non monétaire (à moins qu'il ne soit dûment exempté ou approuvé au préalable aux termes de la politique anticorruption);
- le cadeau ou l'invitation ne peut être perçu comme ayant pour but d'influencer les prises de décisions, peu importe la valeur en jeu;
- le cadeau ou l'invitation ne peut être perçu comme un pot-de-vin ou un paiement d'influence;
- le cadeau ou l'invitation ne viole aucune loi ni aucun règlement; et
- le cadeau est modeste, est conforme aux politiques du Groupe Papier Excellence et est proprement inscrit aux livres et registres.

Les cadeaux d'affaires ou les invitations à des activités de divertissement offerts ou reçus ne doivent pas être excessifs ou déraisonnables. Si vous avez un doute quant à l'acceptabilité d'un cadeau ou d'une invitation, consultez votre superviseur, un gestionnaire ou l'équipe du service des affaires juridiques. Aucun cadeau ni aucune invitation au nom du Groupe Papier Excellence, quelle qu'en soit la valeur, ne peut être offert ou remis à titre d'incitatif ou en échange d'un traitement favorable.

Dons de bienfaisance

Les dons de bienfaisance à partir des fonds du Groupe Papier Excellence ne peuvent être faits qu'à des fins de bienfaisance et ne peuvent en aucun cas être liés, directement ou indirectement, à l'acquisition passée ou future de produits du Groupe Papier Excellence.

Interactions avec les mandataires ou agents

Lorsque nous sommes appelés à traiter avec des mandataires, agents, des consultants et d'autres tiers dans le cadre d'activités se déroulant à l'extérieur des États-Unis, nous devons redoubler de vigilance et garder en tête ce qui suit :

- Nous reconnaissons qu'il est interdit d'effectuer des paiements dont nous soupçonnons qu'ils peuvent être transmis à des fonctionnaires en dehors des États-Unis ou à d'autres personnes dans le but d'influencer la prise de décision en faveur du Groupe Papier Excellence.
- Nous reconnaissons qu'il est interdit de faire appel à un mandataire ou tiers pour effectuer des paiements que le Groupe Papier Excellence ne peut effectuer.
- Nous devons assurer un suivi adéquat des fonds versés à un mandataire (ou tiers) dans l'exercice de nos activités afin que le Groupe Papier Excellence puisse s'assurer qu'aucun paiement inapproprié n'a été effectué.

Vous ne devez conclure aucune opération qui représente potentiellement un acte de corruption ou une préoccupation à cet égard tant que la situation n'est pas résolue.

La politique anticorruption décrit les mécanismes de protection que les employés doivent respecter dans le cadre de leurs interactions avec ces parties.

PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT

De nombreux pays ont adopté des lois qui frappent d'illégalité l'acceptation ou la transformation du produit de la criminalité. Nous sommes déterminés à respecter pleinement toutes les lois applicables visant à lutter contre le blanchiment d'argent partout dans le monde. Nous accordons une grande valeur à notre intégrité et à notre réputation. C'est pourquoi nous nous engageons à ne faire affaire qu'avec des entreprises exerçant leurs activités commerciales de manière légitime et dont les fonds proviennent de sources légitimes. Nous prenons les mesures voulues pour avoir la certitude que les moyens de paiement que nous acceptons et employons ne servent pas au blanchiment d'argent.

Lignes directrices pour lutter contre le blanchiment d'argent

- Suivez les procédures de vérification diligente du Groupe Papier Excellence en ce qui a trait aux clients, aux mandataires, aux courtiers, aux consultants et aux autres personnes et entreprises qui le représentent, ainsi qu'aux fournisseurs et aux partenaires commerciaux.
- Suivez les politiques et les procédures du Groupe Papier Excellence en matière de gestion de la trésorerie, notamment en ce qui concerne les moyens de paiement acceptables.
- Soyez attentifs aux « signaux d'alerte » concernant les clients, mandataires, courtiers, consultants et autres personnes ou entreprises qui nous représentent, ou les fournisseurs ou partenaires commerciaux. Surveillez particulièrement ce qui suit à leur égard :
 - les allégations de pratiques commerciales illicites ou inappropriées dans le marché;
 - un manque de transparence, surtout la réticence à fournir des précisions concernant leur identification ou l'identification des propriétaires, associés ou dirigeants;
 - la communication de faux renseignements ou de renseignements incohérents ou éveillant des soupçons;
 - les demandes de verser ou d'accepter des paiements en espèces;
 - les paiements provenant d'un paradis fiscal, d'un pays sans lien avec l'opération, de comptes multiples, de banques extraterritoriales ou fictives, ou toute demande visant à acheminer des paiements à ces destinations;
 - les demandes de verser des paiements à des tiers ou d'accepter des paiements provenant de tiers;
 - les commandes, achats, services ou modalités de paiements inhabituels;
 - les accords commerciaux sans vocation commerciale évidente ou non conformes aux pratiques sectorielles;
 - les suggestions visant à structurer une opération d'une manière anormalement complexe;
 - les suggestions de contourner les obligations en matière de tenue de registres ou de communication de l'information.
- Si vous avez un doute à savoir si des clients, mandataires, courtiers, consultants ou d'autres personnes ou entreprises qui nous représentent, ou les fournisseur ou partenaires commerciaux se livrent à des activités de blanchiment d'argent, veuillez consulter le service des affaires juridiques.



RESPECT DES CONTRÔLES EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL

Contrôles en matière d'importation et d'exportation

Plusieurs pays ont adopté des lois qui limitent notre capacité de faire affaire dans certains pays ou avec certaines personnes ou entreprises (comme des terroristes) ou qui, inversement, interdisent les pratiques commerciales restrictives ou le boycottage imposé par d'autres pays. Ces lois s'appliquent à la vente de nos produits, à nos achats et à nos activités de trésorerie. Elles peuvent aussi viser l'échange transfrontalier de certains types de renseignements, comme des dessins techniques, des caractéristiques techniques de produits, des listes de clients, des données techniques et des logiciels particuliers.

Nous devons nous conformer à toutes les lois américaines, canadiennes et locales applicables en matière de contrôle des exportations. Les États-Unis ont notamment mis en place des contrôles qui limitent l'exportation de certains produits, services, données techniques et logiciels vers d'autres pays, ainsi que la réexportation de ces articles en provenance d'un pays autre que les États-Unis vers un autre pays.

Nous devons nous abstenir d'importer des produits ou des marchandises provenant d'un pays visé par des sanctions commerciales imposées par les États-Unis ou un gouvernement local ou d'en faire autrement le commerce. Nous devons nous assurer que tous les documents d'importation sont exacts et conformes aux lois et règlements applicables. Lorsqu'il relève de la responsabilité du Groupe Papier Excellence de le faire, nous devons nous assurer que les articles importés sont correctement décrits et évalués.

Si vous avez des questions au sujet des contrôles en matière d'importation et d'exportation, veuillez vous adresser au responsable de la conformité du contrôle des exportations; il saura vous guider.

Boycottage

Nous nous garderons de prendre part à des boycotts de pays, de leurs ressortissants ou d'entreprises figurant sur une liste noire, à moins que ces boycotts ne soient sanctionnés par le gouvernement américain et que la participation du Groupe Papier Excellence ne soit approuvée par le service des affaires juridiques. Nous devons éviter de conclure une entente quelconque avec un tiers qui prévoit des modalités ou des conditions obligeant le Groupe Papier Excellence à boycotter un pays, un groupe de ressortissants ou des entreprises en particulier.

Nous sommes déterminés à respecter pleinement toutes les lois applicables en matière de contrôle du commerce international, notamment les lois relatives au contrôle des exportations, les lois antiterroristes et les lois anti-boycottage, et ce, à l'échelle mondiale.

Veuillez vous reporter à la politique en matière d'exportation et au programme de conformité du contrôle des exportations qui se trouvent sur votre ancien site intranet.



Lignes directrices sur le respect des contrôles en matière de commerce international

- Suivre les procédures de vérification diligente du Groupe Papier Excellence en ce qui a trait aux clients, aux mandataires, aux courtiers, aux consultants et aux autres personnes et entreprises qui nous représentent, ainsi qu'aux fournisseurs et aux partenaires commerciaux.
- Ne pas conclure d'opération, directement ou indirectement (notamment par l'entremise de mandataires, de courtiers, de consultants ou d'autres représentants), dans un pays ou avec une personne ou une entité dans un pays inscrit sur la liste des pays visés par des restrictions établie par le Groupe Papier Excellence, sans avoir vérifié au préalable avec le service des affaires juridiques.
- Ne pas conclure d'opération, directement ou indirectement (notamment par l'entremise de mandataires, de courtiers, de consultants ou d'autres représentants), avec une personne ou une entité inscrite sur une liste de personnes ou d'entités visées par des sanctions ou sur une « liste de surveillance » semblable.
- Ne pas conclure d'opération qui nous oblige, dans le cadre de nos activités commerciales, à boycotter un pays donné ou une personne ou une entité se trouvant dans un pays donné, et signaler sans délai toute demande en ce sens au service des affaires juridiques.
- Être attentifs aux « signaux d'alerte » (drapeaux rouges) concernant les clients, mandataires, courtiers, consultants et autres personnes ou entreprises qui nous représentent, ou les fournisseurs ou partenaires commerciaux. Surveillez particulièrement ce qui suit à leur égard :
 - les allégations de pratiques commerciales illicites ou inappropriées dans le marché;
 - un manque de transparence, surtout la réticence à fournir des précisions concernant leur identification ou l'identification des propriétaires, associés ou dirigeants ou en ce qui a trait à l'usage final, à l'utilisateur final ou à l'endroit de livraison des produits ou services;
 - la communication de faux renseignements ou de renseignements incohérents ou éveillant des soupçons;
 - les paiements provenant d'un paradis fiscal, d'un pays sans lien avec l'opération, de comptes multiples, de banques extraterritoriales ou fictives, ou toute demande visant à acheminer des paiements à ces destinations;
 - les demandes de verser des paiements à des tiers ou d'accepter des paiements provenant de tiers;
 - les factures de marchandises importées sur lesquelles les prix indiqués ne reflètent pas leur pleine valeur, la description des marchandises est incomplète ou inexacte ou le pays d'origine n'est pas identifié correctement;
 - l'utilisation d'une nomenclature pour la classification des importations qui ne semble pas décrire avec exactitude les marchandises importées;
 - les suggestions visant à structurer une opération d'une manière anormalement complexe;
 - si vous avez un doute quant à l'application des contrôles en matière de commerce international, consultez le service des affaires juridiques;
 - vous ne devez conclure aucune opération qui représente potentiellement une préoccupation quant aux contrôles en matière de commerce international tant que la situation n'est pas résolue.



PROTÉGER LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons tous la responsabilité de préserver les actifs et l'identité du Groupe Papier Excellence. L'utilisation non conforme ou à mauvais escient des actifs ou de l'identité de la Société pourrait nuire à sa réputation, à son intégrité, à sa crédibilité et à sa pérennité, ce qui pourrait potentiellement l'exposer à des responsabilités civiles et pénales.

Protection de renseignements personnels

Outre les obligations juridiques auxquelles ils sont assujettis, tous les employés du Groupe Papier Excellence ont le devoir de se familiariser avec les politiques et procédures applicables en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité, lesquelles ont pour but de faciliter la conformité aux lois. Ces politiques et procédures sont affichées sur le site intranet général et les sites intranet locaux du Groupe Papier Excellence ou accessibles au moyen de sa base de données partagée ou encore elles peuvent être obtenues auprès du service des ressources humaines local.

Utilisation appropriée des actifs de la Société et protection de ceux-ci

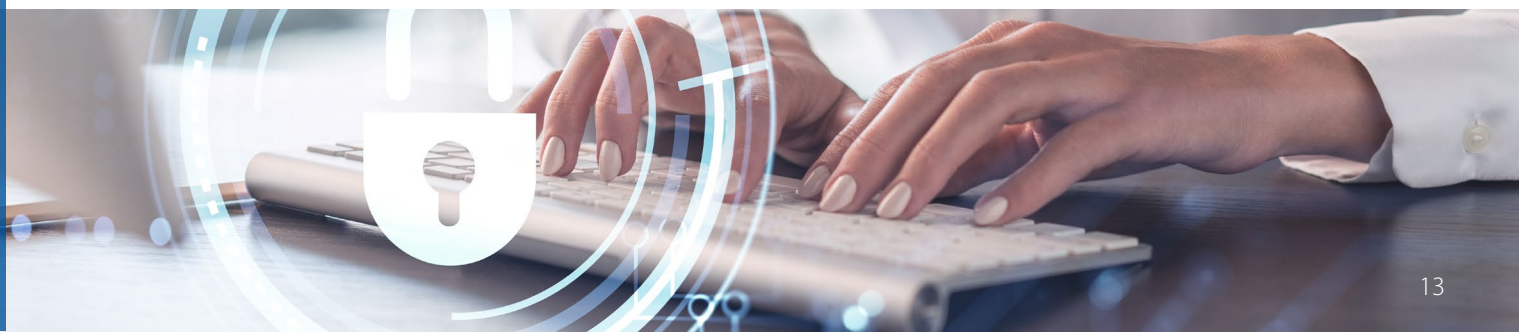
Les biens du Groupe Papier Excellence, sous toutes leurs formes, doivent être gérés de manière responsable et utilisés aux fins commerciales prévues. Le Groupe Papier Excellence s'attend à ce que ses employés fassent preuve d'honnêteté et de jugement dans la gestion de tous les actifs de la Société. Par conséquent, vous devez :

- n'utiliser l'argent, les installations, les fournitures et l'équipement de la Société qu'à des fins légitimes relatives à la Société;
- suivre les politiques et procédures régissant l'utilisation de certains actifs comme les cartes de crédit et le matériel de bureau;
- être responsable à l'égard des biens de la Société qui vous ont été confiés et prendre les mesures appropriées pour protéger ceux-ci contre la perte, le vol, les dommages ou l'accès ou l'utilisation non autorisés;
- faire rapport sans délai en cas de perte, de vol, de dommages ou d'accès ou d'utilisation non autorisés des biens de la Société, y compris la fraude, à votre gestionnaire ou avoir recours aux autres options de signalement à votre disposition pour ce faire;
- suivre les règles énoncées à la rubrique *Honnêteté dans l'exécution de nos tâches*;
- suivre les règles énoncées à la rubrique *Éviter les conflits d'intérêts*.

Livres et registres

Nous nous engageons à tenir des livres et registres appropriés et à fournir des renseignements exacts, fiables et en temps opportun conformément aux lois applicables. Par conséquent, vous devez :

- suivre les politiques et procédures comptables du Groupe Papier Excellence ainsi que tous les principes comptables généralement reconnus de même que les normes et les règlements qui s'appliquent;
- veiller à ce que toutes les opérations soient dûment approuvées, et les documents connexes signés, en conformité avec les politiques et procédures applicables en matière d'approbation et de signature;
- dans la préparation et la tenue des livres et registres du Groupe Papier Excellence, veiller à ce que l'ensemble des fonds, des actifs et des opérations soient correctement consignés, et que les écritures dans les comptes appropriés soient complètes, exactes et à jour;
- conserver, entreposer et détruire vos registres et documents en conformité avec les lois applicables et les politiques et procédures en matière de gestion des documents du Groupe Papier Excellence;
- veiller à ce que les livres et registres du Groupe Papier Excellence soient raisonnablement protégés contre toute appropriation illicite.



Renseignements exclusifs et autre propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle représente un actif de grande valeur qui doit être protégé. Nous devons aussi respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui. La propriété intellectuelle englobe les brevets, les marques de commerce, les noms de domaine, les droits d'auteur, les inventions, les secrets commerciaux et autres renseignements confidentiels ou exclusifs.

Les renseignements confidentiels peuvent prendre plusieurs formes. Au nombre de celles-ci figurent les données financières, les renseignements relatifs aux employés, les listes de clients et autres renseignements les concernant, les données du marché, les listes de fournisseurs, les détails des procédés, les caractéristiques de l'équipement et les modalités des ententes négociées. De façon générale, il s'agit de tout renseignement qui est directement lié à nos intérêts et qui n'est pas destiné au grand public. L'information mise au point par vous uniquement, de même que l'information mise au point par d'autres, peut être considérée comme des renseignements confidentiels et, par conséquent, la propriété du Groupe Papier Excellence ou des membres de son groupe.

Les renseignements appartenant à un tiers peuvent aussi être considérés comme des renseignements confidentiels. Par exemple, nous pouvons être tenus de conclure des ententes de confidentialité comme condition à des visites d'usines ou à des négociations d'affaires.

L'utilisation ou la divulgation non autorisée de notre propriété intellectuelle pourrait miner la valeur qu'elle représente pour nous, conférer un avantage indu à d'autres et, dans certains cas, être interdite en vertu des modalités des ententes conclues avec des tiers ou en vertu de lois applicables. En outre, l'utilisation ou la divulgation non conforme de la propriété intellectuelle appartenant à des tiers pourrait constituer une violation des conventions de licence ou des lois applicables et entraîner des sanctions judiciaires.

La propriété intellectuelle, y compris les renseignements confidentiels, exige autant de prudence dans la gestion que les biens matériels. Par conséquent, vous devez, sous réserve des lois applicables :

- n'utiliser les éléments de propriété intellectuelle auxquels vous avez accès qu'aux fins commerciales légitimes de la Société;
- vous abstenir de divulguer à des tiers des renseignements confidentiels ou inconnus du public appartenant à la Société ou aux membres de son groupe à moins que vous ne soyez expressément autorisé à le faire;
- vous abstenir de divulguer à des tiers tout autre élément de propriété intellectuelle appartenant à la Société ou aux membres de son groupe ou les empêcher d'en faire usage sans avoir consulté au préalable le service des affaires juridiques;
- éviter d'effectuer des opérations sur les titres d'une entité à l'égard de laquelle vous avez obtenu des renseignements confidentiels ou non connus du public en raison des fonctions que vous occupez au sein de notre entreprise;
- n'utiliser la propriété intellectuelle protégée de tiers (comme les brevets, les marques de commerce et les renseignements confidentiels) que conformément aux modalités des ententes applicables ou suivant l'approbation du service des affaires juridiques ou, dans le cas des logiciels, selon ce qu'autorise le service des TI;
- respecter tous les contrats de licence et les lois relatives au droit d'auteur régissant les publications écrites, les films, les logiciels et tout autre matériel bénéficiant d'une protection conférée par la loi;
- éviter de copier, reproduire, transférer ou revendre les logiciels ou d'autres éléments de propriété intellectuelle de tiers, y compris tout matériel connexe créé par autrui, à moins d'être expressément autorisé à le faire aux termes de contrats de licence applicables;
- vous conformer aux lignes directrices du Groupe Papier Excellence régissant l'utilisation de son identité visuelle, ses marques de commerce et ses noms commerciaux;
- préserver, si vous quittez vos fonctions, la confidentialité de la propriété intellectuelle à laquelle vous avez eu accès et remettre à la Société tous les documents et registres lui appartenant.

Si vous croyez avoir potentiellement divulgué de façon inappropriée des renseignements ou d'autres éléments de propriété intellectuelle, informez-en votre gestionnaire ou ayez recours aux autres options de signalement à votre disposition. Dans un tel cas, l'imposition de mesures disciplinaires n'est pas automatique. Votre coopération de plein gré et votre transparence sont encouragées et seront prises en considération.

Outils liés aux technologies de l'information

Les outils liés aux technologies de l'information (notamment les ordinateurs et les logiciels, les courriels, le stockage de données, l'accès Internet, les télécopieurs et les téléphones (y compris les téléphones cellulaires et les téléphones intelligents)) sont fournis par le Groupe Papier Excellence dans le but de rehausser la productivité et doivent principalement servir aux fins des activités commerciales du Groupe Papier Excellence et des membres de son groupe, les utilisateurs devant faire preuve de discernement et agir conformément aux politiques et procédures applicables. En outre, nous vous incitons à prendre les mesures appropriées pour protéger tous ces outils contre la perte, le vol, les dommages ou l'accès ou l'utilisation sans autorisation.

L'utilisation personnelle des outils liés aux technologies de l'information doit être raisonnable et ne doit pas entraver ou réduire votre capacité à accomplir votre travail, diminuer l'efficacité au travail ni servir à participer à des activités illicites ou inappropriées et elle ne doit pas avoir d'incidence négative sur le Groupe Papier Excellence ou les membres de son groupe de quelque façon que ce soit. L'abus des outils liés aux technologies de l'information qui sont mis à votre disposition par le Groupe Papier Excellence peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

À l'exception du contenu des conversations téléphoniques verbales, nous nous réservons le droit de surveiller l'utilisation de tous les outils liés aux technologies de l'information ainsi que les données et l'information créées, consultées, transmises ou stockées au moyen de ces outils. Nous nous réservons également le droit de surveiller et de consulter les données relatives à l'utilisation de tous les outils liés aux technologies de l'information.

Vous ne devez avoir aucune attente en matière de confidentialité à l'égard des outils liés aux technologies de l'information fournis par le Groupe Papier Excellence ou les membres de son groupe ni quant aux données ou à l'information créées, consultées, transmises ou stockées au moyen de ces outils.



PROTÉGER L'IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les personnes non-autorisées ne peuvent pas agir comme les porte-paroles de la Société

Pour avoir la certitude de transmettre des renseignements exacts et complets au public, aux autorités de réglementation et à autrui, nous avons désigné des personnes pour agir comme porte-paroles officiels de la Société. À moins que vous en ayez l'autorisation, ne faites aucune déclaration publique au nom du Groupe Papier Excellence.

Si le Groupe Papier Excellence est mentionné dans un contexte public, y compris dans les médias sociaux, faites clairement savoir que vous êtes un employé du Groupe Papier Excellence et que l'opinion que vous exprimez est la vôtre – vous ne vous exprimez pas au nom de la Société. Ne divulguez jamais de renseignements confidentiels concernant le Groupe Papier Excellence, ses clients, ses fournisseurs, ses concurrents ou autres partenaires commerciaux, et ne publiez jamais de contenu qui pourrait constituer une menace, de l'intimidation ou du harcèlement.

Communications de l'entreprise

Le Groupe Papier Excellence s'engage à faire en sorte que toutes ses communications soient justes, exactes et entièrement conformes aux lois applicables. Le terme « communications » englobe les annonces publicitaires et le matériel de promotion des ventes, la correspondance d'affaires, les discours, les publications à l'intention des employés, les états financiers communiqués à l'externe, les documents et rapports déposés auprès des instances gouvernementales, les énoncés de position ainsi que les bulletins et les communiqués de presse. La communication de déclarations fausses, frauduleuses ou trompeuses aux gouvernements et aux autres destinataires de nos communications pourrait entraîner de lourdes sanctions civiles et pénales (tant pour la Société que pour ses employés, ses dirigeants et ses administrateurs).

Sur ce point délicat, même un manquement involontaire peut mettre en péril les rapports avec un client ou un organisme gouvernemental ou créer un soupçon quant à l'intégrité de la Société. Afin d'éviter ces enjeux, faites ce qui suit :

- Si vous prévoyez diffuser de l'information auprès du public, peu importe la forme de la communication (discours, exposé, communiqué, annonce publicitaire ou communication aux employés), obtenez au préalable l'autorisation voulue conformément à la Politique sur la communication de l'information au public du Groupe Papier Excellence.
- Si un tiers vous pose une question, qu'il s'agisse d'un journaliste, d'un investisseur, d'un avocat ou d'un représentant gouvernemental, n'essayez pas d'y répondre à moins d'avoir la certitude que vous êtes autorisé à le faire et dirigez plutôt cette personne vers le porte-parole désigné du Groupe Papier Excellence, ou consultez votre gestionnaire ou ayez recours aux autres options de signalement à votre disposition.

Médias sociaux

Le Groupe Papier Excellence reconnaît l'importance grandissante des médias sociaux comme moyen de communication et la légitimité de ceux-ci comme outil d'expression personnelle. Vous devez cependant savoir que nous effectuons une surveillance des médias sociaux et que nous avons adopté une Politique sur l'utilisation des médias sociaux régissant votre utilisation de ceux-ci lorsqu'il est fait mention d'un aspect quelconque des activités du Groupe Papier Excellence ou des membres de son groupe, tant dans le cadre de vos fonctions au travail qu'à titre personnel. De façon plus particulière :

- votre utilisation des médias sociaux est assujettie aux lois applicables, au présent Code et aux autres politiques et procédures applicables;
- l'utilisation des médias sociaux n'est permise pendant les heures de travail qu'à des fins professionnelles;
- vous devez vous garder de publier des commentaires qui ont une incidence préjudiciable sur le Groupe Papier Excellence ou les membres de son groupe, son entreprise, ses employés, ses administrateurs, ses concurrents, ses clients, ses fournisseurs et d'autres parties prenantes, ou qui pourraient être considérés comme étant diffamatoires ou indécents ou relèvent du harcèlement, à moins d'indication contraire dans les lois applicables.

Que faire si je me suis déjà exprimé au nom de la Société?

Si vous vous rendez compte plus tard que vous avez possiblement donné l'impression de parler au nom de la Société, communiquez avec votre gestionnaire ou avec le service des communications d'entreprise afin que la Société puisse analyser la situation, réagir au besoin et atténuer dans toute la mesure possible tout préjudice pouvant avoir été causé.

- Veuillez acheminer toutes les demandes de renseignements provenant des médias d'information et du public au service des communications d'entreprise.
- Veuillez acheminer toutes les demandes d'accès à l'information provenant du public et des autorités gouvernementales et de réglementation au service des communications d'entreprise.

CONTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS POLITIQUES ET LOBBYISME

Nous nous mobilisons sur le plan politique en accordant du soutien financier aux particuliers et aux partis politiques qui partagent nos convictions concernant les enjeux commerciaux importants, mais uniquement si cette participation est permise par les lois et règlements régissant les dons aux partis politiques dans les divers territoires où nous exerçons nos activités. Bien que la collaboration et le soutien des employés puissent être sollicités à l'égard de diverses initiatives de la Société auxquelles interviennent des instances gouvernementales locales, provinciales, étatiques ou fédérales, la participation aux initiatives de ce genre est strictement volontaire.

Nous interdisons le versement de contributions politiques en notre nom là où les lois applicables l'interdisent et, là où cette pratique est autorisée, les contributions politiques ne peuvent être versées qu'au nom du Groupe Papier Excellence et sous réserve de l'autorisation préalable du vice-président, Affaires publiques américaines. Vous pouvez toutefois faire des contributions politiques à l'aide de vos propres ressources, auquel cas vous devez être en mesure de démontrer que les sources de vos contributions vous appartiennent. En aucun cas le Groupe Papier Excellence ne remboursera vos contributions politiques.

En outre, nous nous intéressons aux politiques publiques qui touchent notre secteur d'activité et nous pouvons prendre position sur des questions politiques, nous mobiliser en vue d'appuyer ou de contrer les changements touchant la législation applicable ou faire du lobbying pour promouvoir nos intérêts et nos objectifs, mais nous agissons toujours en stricte conformité avec les lois applicables. Les employés qui communiquent avec des agents publics pour notre compte doivent bien comprendre les lois et règlements applicables, satisfaire à toutes les exigences légales auxquelles ils sont assujettis à cet égard, comme l'inscription en tant que lobbyistes et la communication des renseignements requis, et respecter le présent Code et les autres politiques et procédures applicables. Si vous avez un doute à savoir si une activité répond à la définition de lobbying ou quant aux exigences pouvant s'appliquer dans un territoire donné, consultez le service des affaires juridiques.

Veillez vous reporter aux personnes-ressources indiquées à l'annexe relative au comité d'action politique (uniquement aux États-Unis).

INTERDICTION RELATIVE AUX OPÉRATIONS D'INITIÉS

Bien que les actions du Groupe Papier Excellence ne se négocient plus en bourse, une partie de la dette de l'entreprise est toujours détenue et négociée sur le marché public. Par conséquent, nous demeurons assujettis aux lois fédérales et étatiques américaines interdisant l'utilisation de « renseignements importants inconnus du public » dans le cadre de la négociation des titres du Groupe Papier Excellence. Les opérations d'achat ou de vente de titres fondées sur des renseignements importants inconnus du public dont nous avons connaissance en raison de l'emploi que nous occupons constituent ce qu'on appelle un « délit d'initié »; ces opérations sont non seulement inéquitables, mais aussi illégales. Comme nous croyons que chacun doit pouvoir prendre des décisions de placement en disposant des mêmes renseignements, nous n'effectuons aucune opération sur titres en nous fondant sur des renseignements importants inconnus du public et ne communiquons aucun renseignement de ce genre à des tiers (« tuyaux ») dans le but de leur permettre d'effectuer de telles opérations. Ces restrictions s'appliquent aussi aux titres faisant partie du capital d'autres sociétés lorsque nous prenons connaissance de renseignements importants inconnus du public dans le cadre de nos fonctions au sein du Groupe Papier Excellence ou des membres de son groupe.

Qui répond à la définition d'« initié »? Toute personne en possession de renseignements importants inconnus du public est réputée être un « initié », ce qui englobe tous les employés (cadres et non-cadres), ainsi que les membres de leurs familles et les autres personnes qui vivent sous leur toit, leurs amis et courtiers pouvant avoir pris connaissance de ces renseignements, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un initié (« tuyau »).

Qu'entend-on par « renseignement important inconnu du public »? En général, il s'agit d'un renseignement inconnu du public qui est susceptible d'influencer la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter ou de vendre des titres du Groupe Papier Excellence. Ces renseignements incluent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- une information concernant la structure du capital;
- des changements importants au sein de la direction;
- des opérations envisagées de fusions, d'acquisitions ou de dessaisissements/cessions;
- des mesures réglementaires à venir ou des litiges importants;
- toute information sur les résultats ou autre information financière.

Ce type de renseignement demeure de nature « non publique » tant qu'il n'est pas communiqué au public.

Gardez à l'esprit qu'il est toujours préférable de faire preuve d'un excès de prudence que de s'exposer à des amendes, à des sanctions pénales et à la possibilité de perdre votre emploi.

NOUS RESPECTONS LES DROITS DE LA PERSONNE

Le respect des droits de la personne est l'une de nos valeurs fondamentales. Nous veillons à respecter les droits de la personne dans l'exercice de toutes nos activités partout dans le monde. Nos principes sont conformes aux normes internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme signée dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous ne saurons tolérer aucun comportement qui porte atteinte à ces principes. Nous mettons tout en œuvre pour prévenir et réduire les incidences négatives de nos activités sur les droits de la personne et dès que nous prenons connaissance de celles-ci, nous prenons aussitôt les mesures voulues.

Notre engagement à prévenir le risque de travail forcé et de travail des enfants

Nous reconnaissons l'importance critique d'une saine gestion de la chaîne d'approvisionnement et de valeur pour respecter notre engagement au chapitre des droits de la personne. Nous sommes déterminés à faire en sorte que nos chaînes d'approvisionnement soient exemptes de pratiques qui portent atteinte à la liberté et à la dignité individuelles. Le travail des enfants et le travail forcé sont strictement interdits, quelles que soient les circonstances, et nous ne tolérons pas que nos entrepreneurs et nos fournisseurs y aient recours. Nous dénonçons également toute forme de violence physique comme mesure disciplinaire. Nous nous opposons vivement à la traite des personnes et ne l'autorisons pas au sein de notre main-d'œuvre ou de celle de nos entrepreneurs et fournisseurs.

UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN, SÛR ET SÉCURITAIRE FONDÉ SUR LE RESPECT MUTUEL

Au sein du Groupe Papier Excellence, nous conjuguons les efforts pour réussir ensemble. Le travail d'équipe doit d'abord prendre appui sur une attitude gagnante et une volonté réelle de s'entraider. À cet égard, nous nous attachons à favoriser un milieu de travail sain, sûr et sécuritaire fondé sur le respect mutuel, au sein duquel nous accueillons les idées, favorisons les communications fréquentes et partageons les pratiques exemplaires.

Santé et sécurité

Nous nous efforçons constamment d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les employés, entrepreneurs et visiteurs. Nous souscrivons à une philosophie fondamentale axée sur la performance humaine et organisationnelle pour favoriser l'engagement, la collaboration et la responsabilisation des employés lorsqu'il s'agit de signaler, de prévenir et d'éliminer les conditions de travail ou situations dangereuses et les risques de blessures.

- Nous nous efforçons de faire de la santé et de la sécurité des employés, des entrepreneurs et des visiteurs une valeur sans pareille dans tous les aspects des pratiques de gestion.
- Nous offrons un milieu exempt des effets négatifs liés à la consommation de la drogue et de l'alcool.
- Nous veillons à établir, à communiquer et à appliquer des règles et des méthodes de travail sécuritaires propres à chaque lieu de travail.
- Nous cherchons à promouvoir et à renforcer notre compréhension, notre leadership et notre responsabilité en matière de santé et sécurité grâce à notre participation aux processus d'amélioration continue.
- Nous évaluons notre performance en matière de santé et de sécurité conformément aux normes établies et en communiquons les résultats.
- Nous réalisons des vérifications en matière de santé et de sécurité afin de confirmer que nos pratiques sont conformes aux objectifs de la politique, à la législation et aux principes de saine gestion.

Ayez un rôle actif dans la protection de votre sécurité et de celle des autres en faisant ce qui suit :

- participez pleinement aux possibilités de formation;
- suivez les procédures normalisées pour l'exécution du travail – port d'équipement de protection personnelle, etc.;
- pratiquez l'art de la remise en question et soyez prêt à cesser votre travail en cas de doute;
- faites une évaluation des risques avant l'accomplissement du travail et tentez d'atténuer les risques que vous décelez;
- observez et corrigez les situations comportant des risques ou signalez celles-ci;
- assistez aux réunions portant sur la sécurité et faites des suggestions en matière de sécurité;
- participez à tous les efforts de prévention des incidents.

Faire preuve de discernement et de bon sens et suivre les politiques et procédures de la Société en matière de sécurité aide à prévenir les accidents.

Il incombe à tous les employés de respecter les politiques et procédures applicables et les obligations juridiques en matière de santé et de sécurité.

De plus, le Groupe Papier Excellence maintient une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence en milieu de travail. Nous nous engageons à favoriser un milieu sécuritaire et respectueux pour tous les employés. Tout acte ou toute menace de violence fera rapidement l'objet d'une enquête et sera traité conformément à nos politiques et aux lois applicables. Nous encourageons tous les employés à signaler immédiatement toute préoccupation liée à la violence en milieu de travail ou tout incident de ce genre aux RH ou à la direction.

Égalité d'accès à l'emploi

Chez Groupe Papier Excellence, nous nous engageons à offrir l'égalité d'accès à l'emploi à toutes les personnes compétentes sans distinction fondée sur l'origine ethnique, la couleur de la peau, la religion, l'origine nationale, le handicap, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, le statut de militaire ou d'ancien combattant ou l'information génétique ou sur tout autre motif interdit par la loi. Le Groupe Papier Excellence a aussi pour politique de prendre des mesures de discrimination positive en matière d'emploi comme l'exigent les lois applicables.

Toutes les décisions relatives au personnel, y compris le recrutement, l'embauche, la rémunération, la promotion, la mutation, la cessation d'emploi, le rappel et la sélection aux fins de formation, doivent être prises uniquement sur la base de critères liés à l'emploi et, s'il y a lieu, conformément aux conventions collectives.

Prévention du harcèlement et de la discrimination

Nous faisons la promotion de la diversité et de l'inclusion et ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement.

Chez Groupe Papier Excellence, nous nous employons à favoriser une culture axée sur l'inclusion et la diversité qui nous rapproche de nos employés, de nos clients et de nos fournisseurs. Nous prônons la résilience et la capacité d'adaptation et sommes ancrés dans les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous créons un milieu diversifié et inclusif où chacun se sent interpellé, stimulé et valorisé.

Le Groupe Papier Excellence se consacre à créer un environnement inclusif pour tous. Nous offrons des possibilités d'emploi égales à tous les employés sans tenir compte de caractéristiques personnelles comme le sexe, les capacités physiques, la race, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou d'autres caractéristiques protégées par la loi. La discrimination et les représailles contre quiconque communique une préoccupation ou participe à une enquête n'ont pas leur place au sein du Groupe Papier Excellence. Nous respectons la dignité, les droits et les aspirations de chacun et sommes déterminés à offrir un milieu de travail qui valorise la diversité, offre des chances égales en matière d'emploi et est exempt de discrimination et de harcèlement.

Montrez que vous valorisez la diversité des parcours, des compétences et des cultures. Ne prenez jamais une personne à partie pour lui faire subir un traitement négatif et soyez équitable dans toutes vos décisions en matière d'emploi. Prenez vos décisions en vous basant uniquement sur des facteurs comme les compétences, les qualifications, la performance et les impératifs d'affaires, jamais sur des caractéristiques personnelles.

Prenez garde aux situations qui relèvent du harcèlement, lequel peut prendre plusieurs formes et être de nature verbale, physique, visuelle ou sexuelle. Le harcèlement peut s'apparenter à de l'intimidation, à des propos racistes, à la diffusion de matériel offensant ou à des blagues, à des commentaires ou à des demandes de nature offensante ou à caractère sexuel.

C'est arrivé – maintenant, que dois-je faire? Si vous êtes témoin ou victime de harcèlement ou de discrimination ou soupçonnez que des actes aient été commis à cet égard, dénoncez la situation – directement à la personne ou par l'entremise de votre gestionnaire, des Ressources humaines ou au moyen de la ligne d'assistance EthicsPoint (conformément aux règlements locaux en matière de signalement). Nous prenons ces situations au sérieux et ne tolérons aucune représailles contre quiconque fait un signalement de bonne foi.



Protection des renseignements personnels

Nous respectons les lois relatives à la protection des renseignements personnels.

Les gens nous accordent leur confiance en ce qui a trait à la protection de leurs renseignements personnels, et nous prenons au sérieux notre responsabilité et nos obligations envers nos clients et nos employés lorsqu'il s'agit de recueillir, d'utiliser et de traiter les renseignements personnels uniquement à des fins commerciales légitimes, pendant la période requise, et de les protéger contre les risques de perte, d'utilisation non autorisée ou de divulgation à des tiers.

Nous respectons la vie privée de nos clients, de nos collègues et des autres personnes avec qui nous faisons des affaires, et nous traitons leurs renseignements personnels avec soin. Nous utilisons ceux-ci uniquement aux fins indiquées et ne les communiquons à personne, tant à l'interne qu'en dehors du Groupe Papier Excellence, à moins que nous y soyons autorisés. Sachez que certains renseignements personnels, comme les renseignements médicaux, exigent un niveau supplémentaire de protection et une obligation de diligence accrue qui sont dictés par les lois applicables.

- Sachez reconnaître les renseignements considérés comme étant des « renseignements personnels ».
- Respectez les lois et règlements sur la protection des renseignements personnels en vigueur dans les pays, les provinces et les États où vous travaillez.
- Protégez les renseignements personnels et ceux relatifs au personnel contre tout accès non autorisé.
- Veillez à respecter les processus et pratiques que nous avons mis en place pour protéger nos réseaux, nos ordinateurs et nos données contre tout accès non autorisé.
- Signalez immédiatement tout manquement au service des affaires juridiques.

Il convient de rappeler que les employés ne doivent avoir aucune attente en matière de confidentialité à l'égard des outils liés aux technologies de l'information fournis par le Groupe Papier Excellence ni quant aux données ou à l'information créées, consultées, transmises ou stockées au moyen de ces outils.

Environnement exempt de drogue et d'alcool

Un environnement exempt de drogues illicites ou à usage récréatif et de consommation abusive de médicaments d'ordonnance ou d'alcool est essentiel à la bonne réputation commerciale et à un environnement de travail sécuritaire. Les agissements inappropriés d'une personne peuvent causer un tort irréparable à l'ensemble de notre entreprise.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous plaçons le développement durable au cœur de tout ce que nous faisons et nous nous efforçons d'exercer nos activités en nous souciant de l'environnement. Nous veillons à nous conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables en matière d'environnement.

Chez Groupe Papier Excellence, nous attachons beaucoup d'importance à ce qui suit :

- Nous prôtons des pratiques responsables en matière d'approvisionnement de bois, en observant des normes de certification reconnues.
- Nous mettons l'accent sur l'amélioration continue et fixons des objectifs en vue d'améliorer la gestion de nos déchets, notre consommation d'eau et nos émissions de gaz à effet de serre.
- Nous exploitons les ressources plus efficacement en recyclant les matières utilisées dans la fabrication de produits à base de fibre de bois ou issues de ce procédé, lesquels représentent l'une des ressources les plus recyclées de la planète.
- Nous travaillons en collaboration avec les groupes environnementaux les plus influents au monde afin de continuer à tracer notre parcours de développement durable.
- Nous nous engageons à soutenir des projets philanthropiques, le perfectionnement et les actions bénévoles des employés ainsi que les emplois locaux.



Un dernier point...

Nous tenons à vous remercier pour votre engagement envers le Groupe Papier Excellence et à l'égard de notre Code d'éthique et de conduite des affaires. Notre réputation a été bâtie par des générations d'employés bienveillants, agiles et assidus comme vous, soucieux de bien faire les choses, tous les jours.

N'oubliez pas que comme employé, vous représentez le Groupe Papier Excellence dans le monde entier. Vous pouvez contribuer à faire rayonner notre responsabilité sociale d'entreprise en respectant nos normes élevées et en étant conscient de vos agissements et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur les autres.

Nous vous incitons non seulement à respecter notre Code, nos politiques ainsi que l'ensemble des lois et règlements qui s'appliquent à votre travail, mais à suivre également votre conscience. Si une situation suscite en vous un malaise ou expose le Groupe Papier Excellence, nos employés ou ceux qui font appel à nous à un risque, n'hésitez pas à la dénoncer. En signalant vos préoccupations, vous nous aidez à préserver notre bonne réputation et à tracer un meilleur chemin pour les générations à venir.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des conseils sur une situation particulière, veuillez consulter votre gestionnaire ou les ressources appropriées énumérées à la page suivante.

Les responsables de la conformité énumérés ci-dessous et à l'annexe I sont chargés de la responsabilité générale en matière de surveillance de la conformité au présent Code. Ils sont aussi à votre disposition si vous souhaitez soulever une préoccupation, notamment si vous avez besoin de conseils ou de réponses à vos questions.

ANNEXE I

Coordonnées des personnes-ressources

RESPONSABLES DE LA CONFORMITÉ ET RESSOURCES CONNEXES

Les responsables de la conformité sont la cheffe du contentieux, le premier vice-président, Ressources humaines et le chef du service d'audit interne.

Cheffe du contentieux, Amérique du Nord

Nancy Klembus

Tél. : 803-802-8065, poste : 68065

nancy.klembus@domtar.com

Premier vice-président, Ressources humaines

Daniel Ouellet

Tél. : 514-394-2357

daniel.ouellet@resolutefp.com

Chef, Audit interne

Bryan Chiu

Tél. : 818-274-8624

bchiu@paperexcellence.com

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Vice-présidente, Affaires juridiques – Pâte et papier tissu (par intérim), Produits du bois

Sandra Gaudreault

Tél. : 514-394-3614

Télécopieur : 514-394-3695

sandra.gaudreault@resolutefp.com

Vice-présidente et Avocate générale associée – Papier et emballage

Ania Brzezinski

Tél. : 514-848-5555 poste : 85003

ania.brzezinski@domtar.com

Chef des services juridiques, Projets spéciaux – Groupe

Tom Shih

Tél. : 604-247-4713

tshih@paperexcellence.com

Vice-président, Ressources humaines – Pâte et papier tissu

Sébastien Richard

Tél. : 514-375-4969

sebastien.richard@resolutefp.com

Vice-présidente, Ressources humaines – Papier et emballage

Michelle Holmes

Tél : 803-578-2430 poste : 62430

michelle.holmes@domtar.com

Vice-présidente, Ressources humaines – Produits du bois

Leigh Clasby

Tél. : 514-212-0603

leigh.clasby@resolutefp.com

Responsable de la conformité des exportations

Giuseppe Lobelia

Directeur principal, Douanes et commerce international

Tél. : 514-848-5555 poste : 85312

giuseppe.lobelia@domtar.com

Diffusion d'information publique, Médias sociaux, Identité de la Société

Jennifer Johnson

Vice-présidente, Communications

Tél. : 949-278-5537

jjohnson@paperexcellence.com

Comité d'action politique

Seth Kursman

Vice-président, Affaires publiques américaines

Tél. : 514-826-5040

seth.kursman@resolutefp.com

Pour soulever/signaler une préoccupation ou obtenir des conseils ou de l'assistance en matière de conformité :

[EthicsPoint](#)

Tél. : 1-866-323-3653

Portail Web : paperexcellencegroup.ethicspoint.com